



Mairie de TOUCY

Place de l'Hôtel de Ville - 89130 TOUCY

☎ 03-86-44-28-44

OBJET : ARRETE PERMIS DE STATIONNER 3 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - ENTREPRISE ERNOULT - DU 24 AOÛT 2026 AU 27 AOÛT 2026.

N° AR2026_08_259

Le Maire de la Ville de TOUCY (Yonne),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'Entreprise ERNOULT en date du 14 août 2026 qui souhaite effectuer des travaux sur le bâtiment sis 3 Place de La République, pour le compte de Amareante Fleur, en occupant temporairement le domaine public;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1. Du 24 au 27 août 2026, l'Entreprise ERNOULT est autorisée à procéder aux travaux sur le bâtiment Amarante Fleur sis 3 Place de la République.

Article 2. Ces travaux nécessiteront la disposition suivante :

- stationnement d'une nacelle : 3 Place de La République 89130 TOUCY ;

Article 3. La signalisation sera mise en place par l'Entreprise ERNOULT.

Article 4. L'Entreprise ERNOULT est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5. En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas ou par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet par le site internet www.telerecours.fr ou <https://telerecours.fr/> dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé.

Article 6. M. le commandant de gendarmerie, M. le directeur des services techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Toucy, le 21 août 2026

Le Maire

Olivier XIBERRAS

